

J.A. Lausanne Domaine 45 public

Le rôle des syndicats

Qu'est-ce qu'un homme susceptible ? Il y a deux explications possibles, mais qui n'innocentent personne. La première : un Monsieur, lourd, vous marche sur le pied. Vous le lui faites remarquer poliment. Ah ! dira-t-il, je vois : vous êtes susceptible. Deuxième explication : même scénario que ci-dessus. Ah ! dira-t-il, je vois : c'est là que la chatte a mal au pied. Vous êtes coupable.

Ainsi vous avez tort de toute façon : ou d'avoir des orteils ou d'avoir des cors au pied.

Pour M. Jean Möri, qui répond dans la correspondance syndicale à notre article sur la condition de l'intellectuel, nous sommes susceptibles. Soit ! Et restons-en là pour la polémique.

Mais il vaut la peine de préciser quelques idées.

Deux objectifs

Si, souvent dans « Domaine Public », nous avons parlé du syndicalisme, c'est d'abord parce que nous sommes, en majorité, quand nos professions le justifient, syndiqués et surtout parce que nous attendons beaucoup des syndicats. Tout observateur des problèmes de la gauche moderne aboutit d'ailleurs à cette conclusion : ils ont dans la société contemporaine un rôle essentiel à jouer. Pourquoi ? Parce que le nombre des travailleurs salariés et dépendants ne cesse de croître (80 % de la population active), parce que le syndicalisme devrait les regrouper, au nom de leurs intérêts professionnels semblables, à quelque famille idéologique qu'ils appartiennent. C'est le meilleur dénominateur commun ; il représente le nombre ; il a ses traditions, son expérience, ses réussites. Autant de raisons de faire confiance. Mais se révèlent aussi les ombres au tableau : les effectifs des syndicats plafonnent, ce qui est inquiétant puisque la population active augmente ; l'évolution sociologique joue contre eux. En valeur relative les effectifs ouvriers diminueront dans le pays au profit des professions tertiaires et, parmi les salariés, les cadres et les techniciens prendront une importance toujours accrue ; or pour une grande part ils échappent au recrutement syndical.

D'où la nécessité pour le syndicalisme, malgré ses avantages et ses qualités, de trouver un deuxième souffle.

Dans cette perspective, nous avons retenu deux objectifs : d'une part l'épargne négociée, qui touche aux problèmes essentiels du pouvoir économique et de l'enrichissement national, et d'autre part la réorganisation de la presse syndicale, parce qu'il importe à nos yeux pour toute action future, que les syndicats puissent toucher un large public, au delà du cercle corporatif de leurs membres.

A ces deux objectifs, nous n'allons pas renoncer, n'en déplaise. Tout simplement nous serons compris ou incompris. Reste un point essentiel, celui de la planification et des partenaires sociaux. Il mérite quelques précisions.

Consultations et démocratie directe

Personne n'ira contester l'utilité de la consultation des associations professionnelles. Le législateur, avant d'achever un projet de loi, interroge les intéressés, c'est une sage politesse.

En Suisse, ces précautions s'imposent d'autant plus qu'il est toujours possible d'en appeler au peuple contre une loi mal faite. Avec prudence, le législateur cherche à se couvrir contre le risque de référendum. Enfin, les ressources de la démocratie directe sont pour l'Union syndicale de grand prix, plus pour elle que pour le Vorort des industries par exemple. Elle ne dispose pas du pouvoir économique. Sa force, c'est le nombre, sa large implantation dans le pays. En cas de votation populaire, ça pèse lourd.

Ce sont là des évidences. Mais il faut marquer aussi les limites du système. Nous en soulignerons deux. Le recours au référendum, c'est un atout dans le

jeu des partenaires sociaux consultés ; il leur permet de négocier avec une certaine fermeté ; mais cette carte, ils se gardent bien de l'abattre (de la même manière, les initiatives populaires sont retirées, dès qu'elles ont permis d'arracher une concession ; que d'exemples récents !). Dès lors, le peuple n'est plus l'ensemble des citoyens actifs appelés à participer à la chose publique. C'est un croquemitaine qu'agitent les négociateurs. On l'efface une fois que l'on s'est mis d'accord ; et puis le Parlement ratifie.

Ainsi paradoxalement la démocratie directe sert de justification à une sorte de politique mi-secrète d'un cercle fermé de chefs de file.

Deuxième remarque : ce processus législatif est dans l'ordre des choses, s'il s'agit de lois ayant des incidences précises sur les métiers. En revanche, s'il s'agit de décisions de portée générale, touchant à la politique économique dans son ensemble, les prérogatives des partenaires sociaux deviennent excessives. Elles faussent le jeu politique.

Or, nous entrons justement dans une période de difficultés économiques. Pour les surmonter, nous prétendons qu'il faudra d'autres méthodes. Nous avons parlé de planification.

Qu'apporte la planification ?

Un plan digne de ce nom et qui ne serait pas simplement un échelonnement des dépenses publiques, comme certains s'efforcent aujourd'hui de le faire croire, mais une programmation des investissements publics et privés (nous soulignons) obligerait les associations professionnelles à discuter des problèmes fondamentaux de la profession et pas seulement des conditions de travail.

Les confrontations devraient aller loin, et l'on retrouverait, sous une autre forme, un peu de cet esprit de la communauté professionnelle, à laquelle certains, parmi les meilleurs, rêvaient en 1945. Loin d'y perdre, les syndicats dans le domaine qui est le leur verraient leur position renforcée.

Mais ces considérations générales sur les vertus de la planification ne sont pas à nos yeux les plus importantes. Il y a des raisons suisses, spécifiques de mettre un terme à la politique semi-confidentielle actuelle.

Dans un climat détérioré, le peuple suisse perd conscience de son destin national. La phrase est pompeuse, on s'en excuse. Mais, quels que soient les mots, la réalité est préoccupante. Dans ce pays de démocratie directe, nous ne participons plus. Or pour qu'une vie nationale ait un sens, il faut que l'effort de tous soit mesurable, que le progrès et le mieux-être puissent être jaugés en fonction des objectifs choisis. Le plan le permet, nous l'avons souvent répété, car sa vertu première est de traduire en termes concrets la productivité nationale : en logements, en écoles, en autoroutes, en sécurité sociale, en centrales nucléaires... Il permet de penser en images ; il réintroduit la durée dans la vie de la nation.

Il n'y a pas de formule magique, certes. Mais l'heure est à l'invention. Nous ne croyons plus en tout cas à la diplomatie secrète des partenaires sociaux, réunis sans ordre du jour publié, sans discussion publique, où une demi-douzaine d'hommes décident de ce que les autres auront à ratifier. L'expérience des arrêtés conjoncturels nous a édifiés. Or la possibilité d'un changement dépend des syndicats. D'autres que nous les adjurent d'en prendre l'initiative. Voyez les appels, pathétiques de déception refoulée, que leur adresse M. Théo Chopard.

Dans le brassage actuel, leur rôle est capital. Cette constatation est flatteuse. Choisiront-ils le statu quo, et le privilège d'avoir accès à l'antichambre de M. Schaffner, ou chercheront-ils à faire véritablement participer les salariés aux grandes décisions économiques nationales ?

Bi-mensuel romand
N° 45 13 janvier 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Marx Lévy
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Jean-Jacques Leu
Christian Ogay

Le N° 46 sortira de presse le jeudi 27 janvier 1966

Le prix d'un quotidien romand

A partir d'une annonce publicitaire passée par l'imprimerie Fragnières S. A. à Fribourg, nous annonçons qu'un groupe financier cherchait à lancer un quotidien romand et constituait pour cela l'équipe rédactionnelle de base. La rumeur attribuait à la maison Ringier l'intention de lancer un « Blick » romand. Le « Journal de Genève » a profité de la formulation écrite de notre écho pour le citer et demander publiquement à la maison Ringier des précisions (22 décembre 1965). Notre confrère a obtenu un complément d'informations (28 décembre 1965). Quoiqu'il en fasse part de manière succincte, elles méritent d'être connues et commentées :

1. Le marché romand intéresse Ringier qui édite déjà, rappelons-le, « L'Illustré », « Pour Tous » et « Blick », mais il ne participe pas à la tentative de lancement qui s'abrite derrière l'imprimerie Fragnières S. A., à Fribourg.
2. Le groupe financier, désireux de lancer une « Tribune romande », serait constitué par des grands magasins. Le « Journal de Genève » croit savoir qu'il disposerait de capitaux de lancement importants : 25 millions.

Que deux groupes aussi puissants soient sur la même affaire, le journal romand, mérite d'être relevé. Mais encore plus digne d'intérêt, le renseignement qui attribue à des grands magasins une telle intention. On peut imaginer qu'ils ne vont pas risquer 25 millions pour le plaisir de faire de l'information désintéressée. Sans arrière-pensées publicitaires, on voit mal la justification d'une telle entreprise. Or, les « grands magasins » sont aussi les grands annonceurs des journaux locaux. La concurrence serait, en cas de lancement, double : on disputerait un public, on disputerait des annonces, dont certaines seraient acquises d'emblée.

Mais décidément les quelques lignes du « Journal de Genève » sont fort brèves. Lequel des grands de la presse romande, directement concernés, en dira plus ?

Cela se passe au Tessin

Le Tessin prépare son plan cantonal. Quel est le sens de ce mot outre-Gothard, comment procèdent les Tessinois ? Il vaut la peine de retenir quelques points de leur manière de faire.

Novembre 1962, interpellation au Grand Conseil tessinois du député radical Olgiati qui demande « l'étude et l'application d'un plan pour la programmation de l'économie cantonale ». Rien d'original, semble-t-il, dans cette intervention. Combien nous en avons connus de ces députés réclamant une intervention des investissements publics pour mettre fin à la politique de la petite semaine ! Et pourtant, le député tessinois, à juste titre, parle, non d'un plan pour les finances seulement, mais pour l'économie cantonale.

Mars 1963, le Conseil d'Etat confie au professeur Kneschaurek de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall, dont le prénom Francesco révèle les attaches tessinoises (il est originaire de Lugano), l'étude de la situation économique du canton. M. Kneschaurek avait déjà en main l'essentiel de la documentation, le Conseil d'Etat lui ayant antérieurement confié une expertise pour déterminer si le canton du Tessin devait être classé dans la catégorie des cantons financièrement faibles ou moyens (ce qui est de grande importance pour l'attribution des subventions fédérales). Délai imparti pour le travail : un an.

Janvier 1965, une commission consultative qui groupe des conseillers d'Etat, des représentants des associations professionnelles et des personnes indépendantes discute à bâtons rompus sur la base du

rapport Kneschaurek, chacun s'exprimant à titre personnel.

Octobre 1965, la commission délibère afin d'aboutir à des propositions fermes. Parallèlement, le Département des finances évalue pour les huit ans à venir les disponibilités financières de l'Etat.

Juin 1966, le programme mis sur pied sera discuté par le Grand Conseil.

La méthode de travail tessinoise nous paraît particulièrement efficace, sachant combiner la liberté créatrice du travail personnel d'un économiste, un de ceux qui en Suisse font autorité, avec les délibérations des magistrats et des représentants des associations intéressées. Ensuite, seulement, mais sur des bases solides peut intervenir la discussion politique. En travaillant de la sorte avec sérieux, on constate que la préparation d'un plan cantonal exige un délai de quatre ans. L'improvisation n'est donc pas possible en ce domaine.

A remarquer aussi que les investissements publics ne sont pas étudiés pour eux-mêmes, mais en fonction des besoins généraux de l'économie cantonale. Le Tessin donne l'exemple. Quelles belles possibilités d'émulation fédéraliste.

Cela se passe à Obwald

Obwald vient de se donner une nouvelle loi sur les constructions. Une des thèses chères aux urbanistes a reçu sanction légale et est entrée dans les faits, avec approbation populaire, ce qui est essentiel.

En cas d'expropriation, exigée par exemple par le nouveau tracé d'une route, l'Etat peut imposer un remaniement parcellaire dans un périmètre suffisamment étendu pour répartir entre plusieurs des propriétaires environnants l'amputation de leur domaine, au lieu qu'un seul soit frappé (et indemnisé) par le caprice d'un tracé.

Dans la pratique, on s'efforçait souvent de procéder ainsi. Ce fut notamment le cas dans le canton de Vaud pour la construction de l'autoroute Lausanne-Genève.

Si l'on songe que l'expropriation, dont la pratique est en Suisse fort restrictive, sera vraisemblablement applicable bientôt à d'autres objectifs d'intérêt public, notamment l'aménagement du territoire et l'affectation de certains terrains à la construction de logements, alors la disposition d'Obwald prendra tout son prix. Il sera possible non seulement de répartir l'inconvénient de l'expropriation, mais aussi ses avantages (s'il s'agit de terrains à bâtir) sur l'ensemble des propriétaires circonvoisins, y compris sur ceux dont les propriétés doivent rester espace vert.

Vietnam, le passage à tabac

Quelque 140 membres du corps enseignant neuchâtelois ont publié une déclaration condamnant l'intervention américaine au Vietnam. Beaucoup de journaux l'ont publiée. Nous en rappelons toutefois les termes.

Les soussignés, membres du corps enseignant du canton de Neuchâtel, condamnent l'intervention américaine au Vietnam et la barbarie de ses méthodes.

Ils affirment leur solidarité avec les professeurs et les étudiants américains qui ont protesté contre la politique de leur gouvernement.

Ils se scandalisent de voir un peuple nanti s'arroger le droit de décider, par l'usage toujours plus aveugle de sa puissance, du destin d'un peuple pauvre, après avoir soutenu, sinon lui avoir imposé, des gouvernements incapables et corrompus. Ils se scandalisent du cynisme et du mépris de l'homme dont

s'inspirent les méthodes de guerre américaines : le bombardement massif de zones habitées par des civils et la destruction systématique des œuvres vives du Vietnam du Nord pour mettre à genoux les rebelles du Sud.

Lorsqu'un peuple ne trouve plus que ces méthodes-là pour défendre sa conception de l'homme et de la liberté, il fait la preuve qu'il n'en comprend plus la signification profonde et se rend coupable d'un crime grave qui laissera des traces profondes dans la conscience de beaucoup d'hommes du monde entier, si loin soient-ils du lieu de cette guerre.

L'horrible de ce conflit, c'est la manière sadique dont l'Amérique doit envisager l'emploi de sa force surabondante. Un coup, un deuxième... quand la victime ne veut pas avouer, le bourreau ne peut qu'être entraîné dans l'escalade de la violence au premier degré, au deuxième ; l'horreur série noire, c'est ce passage à tabac d'un peuple par un autre qui peut, sans risques, discuter de l'emploi du « traitement ».

Salaires, épargne et coût de la vie

Une hausse de 5 % du coût de la vie (4,9 % exactement au 31 décembre 1965) entraîne des pertes considérables pour tous les salariés dont les salaires sont imparfaitement adaptés, c'est-à-dire avec plusieurs mois de retard et surtout pour toutes les catégories de revenus incapables d'obtenir une indexation.

Deux exemples :

En 1965, les employés de l'Etat de Vaud ont perdu 2 %, en raison du retard de leur indexation. Pour un salaire moyen de 1500 francs par mois, cela a représenté 30 francs à chaque paie et 360 francs au bout de l'an.

Les pensionnés de l'A.V.S. ont perdu, eux, 5 %. Pour une rente de 300 francs, cela fait une perte de 180 francs au 31 décembre. Enfin les épargnants, au nom desquels il était urgent de hausser le taux de l'intérêt, ont perdu, s'ils ont fait des placements d'un rendement moyen de 4 %, 1 % de la valeur réelle de leur capital. Pour une épargne de 50 000 francs, c'est 500 francs la perte de Noël.

Multipliez ces sommes par l'ensemble des revenus des salariés et des pensionnés, vous obtiendrez un nombre considérable de millions. Telle sera la perte de leur pouvoir d'achat. Ainsi peut être combattue la surchauffe.

Etagnières à la veille des élections cantonales

Nous avons déjà pris position dans « Domaine Public » en faveur de l'aérodrome d'Etagnières. Le référendum lancé obligera en effet les citoyens vaudois à se prononcer le 30 janvier sur la part cantonale du financement de cet aérodrome, soit 7,5 millions. On a dit : c'est une affaire qui n'intéresse que Lausanne ; pas du tout, elle intéresse, non seulement l'ensemble du canton de Vaud, mais aussi dans une certaine mesure la Suisse romande, notamment les régions touristiques de Fribourg et du Bas-Valais. Inutile, ici, de reprendre les arguments qui seront largement diffusés à la veille de la votation. Une remarque toutefois. Quand on regarde, de près, l'histoire romande et vaudoise, on constate que sur un point au moins on s'est battu, toujours, avec énergie dans ce pays. On s'est battu chaque fois qu'il s'agissait de se maintenir sur les grands axes de communication européens. La bataille du Simplon fut à cet égard significative. Certains politiciens de clochers d'une envergure toute locale, comme un Bonjour par exemple, radical, franc-maçon, conseiller national, rédacteur de la « Revue », ont trouvé là, dans la lutte pour l'ouverture ferroviaire du Simplon, puis, ce qui en était le complément essentiel, du Mont d'Or, là ils ont trouvé un titre régional de gloire historique les haussant au-dessus d'eux-mêmes. Sur

un tel sujet, leurs propos avaient la franche qualité de l'intransigeance.

Le Simplon, le Grand-Saint-Bernard, Cointrin, l'auto-route Lausanne-Genève, la première de Suisse, autant de preuves d'une vigilance romande. Si les Vaudois laissent passer la dernière chance de participer au trafic aérien (et cela dépend d'eux seuls) dont l'extension avec le perfectionnement technique et la hausse des niveaux de vie sera considérable encore, ils n'apitoyeront personne en allant désormais pleurer à Berne toutes les larmes de leurs mouchoirs et de leurs revendications d'incompris.

La pierre de touche du courage des partis sera leur prise de position à la veille des élections cantonales. De prime abord, la cause ne semble pas très populaire. On verra donc quels sont ceux qui, malgré les risques, refuseront la démagogie facile du : « nous avons mieux à faire », du « si vous ne prenez pas l'avion, ne payez pas pour ceux qui s'offrent ce moyen de transport », etc.

On verra si les partis servent à former l'opinion ou à la suivre.

Nos lecteurs suggèrent: la révision de la Constitution fédérale

Lors de notre référendum, nous avons demandé à nos lecteurs d'indiquer un sujet qui soit à leurs yeux essentiel. Les propositions furent nombreuses. Nous les commenterons, ici, brièvement dans une rubrique régulière. Aujourd'hui, la révision de la Constitution. Quatre lecteurs l'avaient inscrit dans leur bulletin de vote.

Les arguments en faveur de cette révision : notre constitution n'est pas adaptée au droit des institutions internationales (refus du suffrage féminin et articles d'exception) ; elle est alourdie d'articles qui n'ont rien à voir avec les principes fondamentaux de l'Etat (montant de la mise dans les casinos, consommation de l'absinthe, etc.) ; une révision fondamentale serait enfin l'occasion de reprendre de haut certains problèmes et de moderniser l'Etat.

Ce que nous en pensons : l'argument « esthétique », « faire la toilette » de la Constitution, nous laisse froids. De toute façon, une Constitution ce n'est pas une épure.

Les problèmes fort importants du suffrage féminin et des articles d'exception gagneront à être traités pour eux-mêmes. Certes, on pourrait concevoir qu'ils passeront plus facilement devant le peuple et les cantons dans le cadre d'une révision générale. Mais le danger est tout aussi grand de voir les oppositions se conjuguer, au lieu de se neutraliser, si tout est chargé sur le même bateau. Reste la modernisation des institutions. C'est le plus important ; mais le problème ne concerne pas au premier chef les juristes. En 1848 et en 1874, les révisions ont traduit de profonds mouvements populaires. On ne les inspire pas d'en haut.

Aussi il nous semble plus important que les partis et les associations s'entendent sur un programme pratique à moyen terme. La mue XX^e siècle de la Suisse, nous l'avons déjà dit, ne dépend pas de principes juridiques. L'aménagement du territoire, la révision de la fiscalité, la recherche scientifique, une nouvelle conception économique sont d'abord une question de volonté politique. Ensuite ce programme débouchera sur des révisions constitutionnelles avec quelques chances d'être portées par un courant du large.

Jusqu'à-là, les juristes peuvent certes se mettre au travail. Il serait même heureux qu'ils commencent d'emblée. Il faudra de toute façon agiter longtemps le flacon.

Il nous paraît donc important que l'entrée en matière soit admise afin que les idées puissent circuler.

Mais nous accordons la priorité au programme politique à moyen terme.

Chronique des Raffineries: la signification du vote au conseil municipal de Genève La responsabilité de l'actionnaire principal

Le vote du Conseil municipal de Genève, à l'unanimité moins trois voix (ce qu'il faut d'opposition pour donner du prix à l'unanimité) invitant le Conseil administratif à étudier, dans les plus brefs délais, les possibilités de rachat des Raffineries du Rhône par les grands consommateurs d'énergie, revêt une grande signification. Le syndic de Lausanne, dans une déclaration devant le Conseil communal, a tenu à s'associer à la résolution genevoise.

Quelle est donc l'importance de cette décision ?

— Possibilité est donnée aux entreprises privées, décidées à se regrouper, de trouver auprès des grandes collectivités une caution, non pas tellement financière, mais morale, essentielle en ce domaine où les risques tiennent en grande partie au chantage et au dumping.

— Pour la première fois, l'avenir des Raffineries cesse d'être discuté comme une simple et malheureuse affaire privée ; l'interdépendance avec l'intérêt national est soulignée par le vote d'un corps législatif.

— Mais, et c'est primordial, cette prise de position rendra difficile la liquidation abusive de l'entreprise.

En effet, qu'un groupe d'actionnaires, comme l'Italo-Suisse, fort de sa position majoritaire, négocie non pas la vente de ses propres titres, mais la dissolution de la société est en soi à la limite de la gestion loyale. Mais si, de surcroît, décidé à ne pas poursuivre l'exploitation, le groupe majoritaire vend sans rechercher les conditions les meilleures, sans étudier toutes les possibilités de rechange, s'il donne l'impression de vouloir ménager avant tout les intérêts de certains créanciers liés au groupe majoritaire, il devient alors évident que sa décision de liquider l'entreprise, même ratifiée par une majorité qualifiée des actionnaires, pourrait être, valablement, attaquée en justice.

Des offres de rachat ont été publiquement faites. Italo-Suisse ne peut les ignorer. Ces offres permettraient de poursuivre l'exploitation de l'entreprise, sans liquidation ; elles sauvegarderaient mieux les intérêts des actionnaires minoritaires. Ne pas explorer ces intentions avec sérieux pour vendre à Esso aux conditions d'Esso exposerait le conseil d'administration à voir attaquer en justice sa gestion. Or, elle offre d'autres points faibles.

La gestion d'Italo-Suisse

Le groupe majoritaire est, sur sa gestion, d'autant plus vulnérable que le financement de l'entreprise s'est fait dans des conditions fort avantageuses pour ses membres. Il convient de rappeler ici quelques dates.

Les Raffineries du Rhône furent fondées le 13 mars 1959 avec un capital social de 15 millions, qui se trouvait totalement en possession d'Italo-Suisse. En mars 1961 eut lieu une première augmentation de capital. Il fut porté de 15 à 25 millions. Italo-Suisse n'utilisa pas pour elle-même son droit de souscription, mais l'offrit à ses propres actionnaires. Pour cinq actions d'Italo-Suisse, deux nouvelles actions des Raffineries du Rhône pouvaient être obtenues au pair, soit au prix de 200 francs. Mais comme à cette date Italo-Suisse amorçait en bourse une spectaculaire ascension, grâce aux espoirs mis dans les Raffineries du Rhône, elle put octroyer à ses actionnaires un dividende supplémentaire de 40 francs par action (décembre 1960). Pour cinq actions, cela faisait 200 francs, soit exactement le prix de souscription des nouvelles actions des Raffineries du Rhône. Aussi il est permis de dire que la première augmentation du capital social des Raffineries du Rhône fut combinée de telle sorte qu'elle devint, ainsi que l'écrivit à l'époque « Finanz und Wirtschaft » (16 octobre 1960) auquel nous empruntons plusieurs de ces données, « la possibilité d'une spéculation supplémentaire, sans bourse délier, pour les actionnaires d'Italo-Suisse ».

Après ce premier coup de maître, le capital des Raffineries du Rhône fut porté par étapes à 100 millions. A remarquer que l'action avait une valeur nominale de 100 francs, qu'elle se présentait comme une action populaire, qu'en 1961 et 1962 la Bourse connaissait sa plus forte fièvre spéculative, et qu'il était donc facile d'attirer les chalands.

En avril 1962, le capital passe de 25 à 50 millions. On peut souscrire une action nouvelle pour une ancienne. Ce droit de souscription se négocie 150 francs ! En octobre 1962, le capital est porté de 50 à 75 millions. On peut souscrire une action nouvelle pour deux anciennes ; le droit de souscription vaut de 70 à 100 francs. En octobre 1963, ultime étape : de 75 à 100 millions. Une action nouvelle pour trois anciennes. Ce droit, malgré l'effondrement de la Bourse, se négocie de 100 à 110 francs (« Finanz und Wirtschaft », 17 novembre 1965). Ainsi l'actionnaire d'Italo-Suisse, après avoir reçu quasi gratuitement deux actions des Raffineries du Rhône, a pu négocier pour plusieurs centaines de francs ses droits de souscription au gré des augmentations de capital.

Or, on sait que la Société de Banque Suisse et la Banque Populaire sont deux des principaux actionnaires d'Italo-Suisse !

Certes Italo-Suisse a engagé 60 millions et avancé, avec la caution des grandes banques, 58 millions. On ne s'est donc pas contenté de tirer les marrons du feu, on en a risqué aussi dans la braise.

Mais il reste que l'affaire des Raffineries du Rhône a été menée d'abord dans l'intérêt de l'actionnaire majoritaire, non seulement parce qu'il était le principal intéressé à un investissement fructueux, ce qui est dans la règle du jeu, mais aussi parce que les émissions publiques d'actions se prêtaient à de fructueuses spéculations.

A l'heure de la liquidation, cet actionnaire principal aura donc à faire la preuve qu'il tient compte de tous les intérêts en jeu.

A partir du moment où sont faites des offres privées et publiques qui sont l'expression de l'intérêt économique national, il ne pourra pas continuer à traiter la société dont il est responsable comme au temps de l'escalade des émissions publiques. Certains scandales financiers ont éclaté récemment en Suisse. Mais dans le cas de la Banque d'épargne et de crédit, par exemple, agissaient des spéculateurs qui, comme se plaisaient à le faire remarquer les chroniqueurs, n'avaient rien à voir avec les traditions de la banque suisse. Or, derrière Italo-Suisse se trouve la Société de Banque Suisse. On aura donc la jauge des vraies traditions.

La partie devient plus serrée

Alors que, il y a quelques mois, ceux qui croyaient encore à la possibilité d'un rachat des Raffineries du Rhône par les grands consommateurs passaient pour des utopistes, aujourd'hui ce projet se discute avec réalisme.

Tout d'abord, l'assemblée extraordinaire des actionnaires, reportée une première fois au mois de janvier 1966, est à nouveau retardée. Ce sera probablement pour mars (les contrats collectifs de travail ont été prolongés jusqu'au mois de juin).

La documentation réunie par le consortium des acheteurs est précise. Nous l'avons en main, nous en ferons état dans notre prochain numéro.

Le conseil d'administration d'Italo-Suisse semble partagé encore. La « Tribune de Genève » (8 janvier 1966) se risque même à faire le décompte des voix favorables et des voix hostiles à la solution nationale.

Enfin, il semble que des garanties concernant l'utilisation de l'oléoduc italien puissent être obtenues. Notre diplomatie officielle et officieuse connaît le chemin qui mène à Rome... ou devrait le connaître. Des démarches seront entreprises, si l'on en croit la presse genevoise.

Un outil de travail: le centre de sociologie du Département de l'instruction publique de Genève

En 1958 fut créé à Genève le Service de la recherche et de la documentation pédagogiques, pendant longtemps installé au sous-sol de l'école du Mail, que Roger Dottrens rendit célèbre. Ce service comprenait au départ deux sections : celle de pédagogie dont M. Samuel Roller est le responsable, celle de sociologie que dirige M. Hutmacher.

L'aventure des sociologues est édifiante. Placés là, sans mission particulière, sans commande impérative de l'Etat, ayant pour tâche de faire de la recherche sociologique, ce qui est un programme sérieux mais fort vague, ils ont accompli un travail d'une valeur indiscutée. Cette expérience unique en Suisse doit intéresser les autres cantons. Il faut la faire connaître.

Les lacunes administratives

Avant de commencer les recherches, avant d'entreprendre par exemple une étude sur les retards scolaires, il faut rassembler les informations utiles.

Or, en 1958 à Genève, comme aujourd'hui dans la majorité des cantons, n'étaient disponibles que des renseignements administratifs. Par exemple, on ne connaissait qu'approximativement le nombre total des enfants fréquentant les écoles et publiques et privées, et surtout ces estimations étaient faites en fonction du degré scolaire (tant d'élèves en quatrième ou en cinquième) et non en fonction de l'âge. Non seulement, cette absence d'informations rendait impossible toute enquête sociologique (comment étudier les retards scolaires si l'on ignore le nombre des enfants qui, dans l'ensemble d'une population, ont un ou deux ans de plus que l'âge normal de leur classe), mais le travail administratif lui-même en était perturbé : voir, par exemple, les innombrables changements qui, dans chaque classe, au moment de la rentrée scolaire, en septembre, faussaient pendant une ou deux semaines la reprise des leçons. Les sociologues ont dû d'abord créer l'outil de travail. Ils ont effectué un recensement par âge de population scolaire de l'ensemble du canton et ont constitué, sur des cartes perforées, un fichier central. Il se révèle administrativement indispensable pour toute prévision : nombre d'écoles à construire, effectifs des maîtres, etc... Ainsi les exigences de la recherche ont bousculé les routines administratives et permis de mettre au point de nouveaux moyens de décision.

Mais la recherche proprement dite, quel profit tire-t-elle de cet outil ?

Quelles sont les causes ?

Préalablement, la masse des informations doit être augmentée encore, qualitativement et quantitativement.

L'ensemble de la jeunesse genevoise sera recensée. Ces données permettront enfin de connaître le nombre exact des jeunes qui ne font ni apprentissage, ni études ; et surtout le service de l'orientation professionnelle pourra étudier les causes et les raisons de cette désaffection.

Il sera possible, aussi, de collationner, avec les garanties de secret requises, les renseignements d'ordre médical qu'accumule chaque année le service de santé. Ainsi centralisés ces renseignements fourniront des données utiles au service médico-pédagogique, aux responsables d'une médecine préventive, etc.

Mais en perfectionnant les réseaux d'information, indispensables pour un travail de mise à jour constant, une étape va être franchie : l'incorporation au fichier central de l'histoire scolaire de chaque élève. Alors pourront être fournis quasi instantanément sans circulaires, formulaires et paperasses les échantillons utiles pour l'avancement d'une enquête. Mais prenons un exemple précis !

Fille et garçon

En 1962, le centre de sociologie a mené une enquête, modeste, portant sur trois cents enfants dont les activités extra-scolaires furent étudiées par rapport à la réussite scolaire.

Voici un premier résultat, prudemment donné, à titre indicatif. On sait que les filles plus appliquées, plus travailleuses prennent souvent une avance scolaire sur les garçons ou résistent mieux à l'élimination. L'introduction de l'enseignement mixte dans l'école secondaire vaudoise l'a révélé très nettement. Or l'enquête genevoise permet de « deviner » que le fait que la mère de famille travaille creuse encore cet écart et handicape plus un garçon qu'une fille. Une telle constatation est riche de conséquences sociales.

Ou encore l'influence des lectures, du cinéma, de la radio-TV sur le comportement scolaire semble moins déterminante pour la réussite scolaire que les conditions de logement ou la dimension de la famille. Dès que ce qu'on appelle la démocratisation des études aura dépassé l'étape de la « bourse automatique aux étudiants » et qu'on s'efforcera de lever les obstacles réels qui, avant même le début de la scolarité, s'accumulent devant certains enfants, il n'y aura pas de politique possible sans que soient fournis au législateur de tels renseignements. Probablement que l'amélioration des conditions du logement ouvrier apparaîtra comme une mesure plus efficace que l'attribution d'une somme d'argent dont l'emploi, faute d'idées nouvelles, ne servira pas à combler les inégalités existantes.

Le centre servira donc une politique de l'enseignement. La responsabilité des choix restera certes entre les mains des hommes politiques. Mais il sera possible désormais d'interroger les faits et d'entendre une réponse. Un outil précieux a été forgé. Souhaitons que l'expérience genevoise soit contagieuse !

Un poème de Chappaz: Le chant de la Grande-Dixence

Eloge du travail

Après Ramuz, Chappaz est l'un des seuls écrivains romands qui aient réintroduit dans la littérature cette dimension essentielle : le labeur humain. Ce faisant, il a voulu rompre avec le subjectivisme où nous nous complaisons. Il a visé haut : le but est atteint, somme toute. J'éprouve d'autant plus de satisfaction à saluer son « Chant de la Grande-Dixence »* que j'ai quelque peu malmené l'auteur du « Portrait des Valaisans ». Je me méfiais pourtant. Je craignais qu'il ne célébrât un « Te Deum » en l'honneur du barrage, qu'il ne glorifiât sans mesure l'industrialisation. J'avais tort de préjuger : à peine avais-je lu dix pages de son livre que mes préventions tombèrent. Je me laissai porter par la passion du poète. Chappaz, en l'occurrence, a droit à la parole : arpenteur, il a travaillé sur le chantier, partagé les bonheurs et les dangers de l'œuvre. Il narre un exploit commun, nous dote ainsi d'une épopée. Le travail en montagne, il est vrai, se prête à merveille au traitement épique : guerre au couteau — à la perforatrice — de l'homme contre le rocher, surnoiserie de la matière, risques mortels, tout conspire à créer entre les travailleurs

une fraternité d'armes. Il est même loisible à l'homme — dynamiteur, perceur et malaxeur — d'y pratiquer ce que Bachelard nomme « l'onirisme du travail » : on peut parfois, cas privilégiés, songer avec ses mains. Chappaz ne cèle rien des périls de l'entreprise : l'inondation brusque, l'éboulement produit inopinément par la voûte qui s'effondre, ou le mal professionnel qui aboutit à l'asphyxie — la silicose engorgeant les poumons.

L'Olympe, c'est la haute Banque

Bachelard (et Chappaz) ont raison. Il y a des travaux qui ne mutilent pas systématiquement les hommes. Mais André Breton n'a pas tort qui écrit : « Je suis contraint d'accepter l'idée du travail comme nécessité matérielle... Que les sinistres obligations de la vie me l'imposent, soit, qu'on me demande d'y croire, de vénérer le mien ou celui des autres, jamais. » (« Nadja », Edition du Livre de poche, p. 67). C'est que Breton, et sur ce point je suis son homme, conteste les rapports de production. Qu'il faille une certaine hiérarchie subordonnant aux directeurs des dirigés, à l'heure actuelle rien de moins contestable. Mais Chappaz consent trop facilement à l'exploitation du travailleur. Oserai-je le dire sans être taxé de grossièreté déterministe ? Chappaz, fils de notaire, reste un bourgeois. Fils de manœuvre, j'en sais long sur l'aliénation du travail. Le rouge et le noir : deux poètes — deux visions complémentaires du labeur. J'ai découvert un texte épique, disais-je tout à l'heure du « Chant de La Grande-Dixence », texte conduit de bout en bout avec vigueur. Mais les dieux d'Homère aujourd'hui siègent dans les conseils d'administration : l'Olympe, c'est la haute Banque.

La nature vibrante

Je m'en voudrais de conclure sur ces réserves. D'abord parce que le poète, sans jamais se pencher sur eux, s'est porté à la rencontre des hommes, et qu'à la prospection du nombril — absurde spéculologie — je préfère celle des gouffres montagnards. Et puis ça vit, ça vibre, ce « Chant de la Grande-Dixence », ça sent le pourri de la terre, le frais des ondes souterraines, et non pas le miroir aux Narcisses, la rose de Noël si précieuse aux poètes de serre.

« Je tâtonne, je cours sur le papier, je cherche à dire l'essence du monde intact et vierge.

Il faut la foi pour le dire.

Il faudrait bâtir des barrages peut-être comme l'Angelico peignait.

Cascades cous coupés,
Sainte Binna, sainte Lizerne
Ora pro nobis ! »

Ainsi soit-il, cher Maurice Chappaz.

Cherpillod.

* Payot, petite collection poétique d'écrivains romands.

La communauté d'investissement nouvelle manière

Donner les moyens à Henri Brandt de faire un film, c'est un projet limité et raisonnable. Certainement il n'a pas cette portée sentimentale qui permet de faire pleurer les porte-monnaie. Mais sous cette forme précise et modeste, les efforts de la communauté d'investissement de Nordmann méritent d'être soutenus. L'opération-lumière nous avait en son temps mis en joie et l'idée de résoudre par une sorte de coup de baguette magique des problèmes difficiles d'aménagement du territoire et de sécurité sociale nous laissait plus que réticents. Mais l'effort pour intéresser le peuple suisse à un domaine sous-développé, celui de la production — et non de la consommation — cinématographique, est digne du succès.